

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 05/07/15

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'arrondissement du 12 mai 2015*

Le mardi 12 mai 2015, à 18h30, les membres du Conseil du 7^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des Mariages, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le mardi 6 mai 2015 pour l'ordre du jour en application du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.2121-7 et s., L.2511-3 et s.

Publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie prévu à cet effet.

Étaient présents :

Madame Laurence AMAND, Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Capucine EDOU, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Monsieur Olivier LE QUERE et Monsieur Christian LE ROUX.

Étaient absents et excusés :

Madame Philippine HUBIN ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry HODENT ;

Christophe POISSON ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LE QUERE ;

Monsieur Yves POZZO di BORGO ayant donné pouvoir à Monsieur René-François BERNARD ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2015 017

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Après avoir informé de la réception d'un pouvoir de Philippine HUBIN pour Thierry HODENT, d'un pouvoir de Christophe POISSON pour Olivier LE QUERE et d'un pouvoir d'Yves POZZO di BORGO pour René-François BERNARD, Madame le Maire propose de désigner Josiane GAUDE et Nathalie BADIER, la Directrice Générale des Services, respectivement comme secrétaire de séance et secrétaire auxiliaire

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2015 017

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - L'approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 30 mars 2015. 07 2015 018

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire précise que toutes les observations ont été prises en compte, le procès verbal de la séance du lundi 30 mars 2015 est donc adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2015 018

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 - Désignation d'un Président ad hoc pour le compte administratif 2014 de l'Etat spécial du 7^e arrondissement. 07 2015 019

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire propose madame Emmanuelle DAUVERGNE.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2015 019**

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

**4 – Approbation du compte administratif 2014 de l'Etat spécial du 7^e arrondissement.
07 2015 020**

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame Emmanuelle DAUVERGNE indique que le compte administratif retrace toutes les dépenses payées sur l'année 2014. Il se compose des dépenses réalisées par la Mairie d'arrondissement et de celles des services de la Ville pour le compte de la Mairie d'arrondissement. Il doit correspondre exactement au compte de gestion tenu à jour par le comptable public. Les comptes de gestion et administratif sont alors votés au Conseil de Paris. Le Conseil du 7^e n'examine que le compte administratif.

L'Etat spécial se compose de trois dotations : la dotation d'investissement, la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale.

Il convient de préciser que, par dérogation au principe d'annualité des crédits, le solde d'exécution constaté au solde administratif se reporte de plein droit l'année suivante, lors du vote du Budget Supplémentaire qui sera examiné au prochain Conseil d'arrondissement.

Le taux d'exécution du budget de fonctionnement est de 95,62 %, ce qui est très satisfaisant au regard des contraintes d'exécution en année électorale.

S'agissant des travaux urgents, le taux d'exécution est très bon à 98,83 %. C'est le résultat d'un travail étroit entre la section locale d'architecture et la Mairie d'arrondissement pour garantir la sécurité et le confort des habitants de l'arrondissement.

Le taux d'exécution relatif à l'entretien des bâtiments est de 98 %. De plus en plus, le budget de la Mairie d'arrondissement supporte des travaux initialement prévus par les directions centrales, mais non réalisés en raison d'un contexte « financier tendu » de la Ville, situation qui devrait perdurer sur les budgets à venir. Dans ce contexte, et pour assurer le bon fonctionnement de nos équipements de proximité, nous sommes contraints de faire supporter

certaines dépenses de travaux sur le budget de l'administration générale et la dotation d'investissement.

S'agissant justement de la dotation d'investissement, 146 975,09 euros ont été mandatés pour 326.057,48 euros de crédit ouvert, soit un report de crédit de 179 082,39 euros. Le taux d'exécution est de 45 %, en hausse de plus de 6 % par rapport à l'année 2013, soulignant l'importance croissante donnée par la Mairie d'arrondissement aux travaux exécutés dans les équipements de proximité en suppléance des investissements qui devaient être faits par la Ville. Cependant, environ 80 % du montant de ce report, soit 143 600 euros, sont d'ores et déjà mobilisés sur des opérations soit en cours de réalisation, soit à réaliser, dont la mise en conformité des locaux techniques du bassin Cler, les travaux de modernisation des huisseries des écoles Eblé et Duquesne et l'installation des pics pigeons au groupe scolaire Eblé. Ce troisième point a d'ailleurs été réalisé pendant les dernières vacances d'avril, à la grande satisfaction des parents et des enseignants.

Madame DAUVERGNE propose donc d'approuver ce compte administratif 2014 de l'état spécial du 7^e arrondissement.

Madame Capucine EDOU indique qu'elle s'abstiendra, estimant être suffisamment tenue à l'écart des affaires de l'arrondissement pour ne pas donner *quitus*. Elle aurait souhaité que soit jointe une note explicative aux chiffres transmis dans la délibération.

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération

07 2015 020

Pour : 12 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : 1 (Mme EDOU)

Ne prend pas part au vote: /

5 – Communication du Maire sur l'exécution de la programmation des Investissements d'Intérêt Local (IIL) du 7^e arrondissement au titre de l'exercice 2014.

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'une information qui ne fait pas l'objet d'un vote par le Conseil d'arrondissement. Cette démarche s'inscrit dans la charte des arrondissements de présenter au Conseil d'arrondissement toutes les dépenses réalisées au titre des Investissements d'Intérêt Local.

Les opérations sont sur un taux d'exécution d'une hauteur globale de 75,17 % en raison d'opérations différées, notamment pour des raisons de sécurité dues à la découverte d'amiante, rue Saint-Dominique, rue Malar, Boulevard de la Tour Maubourg et rue de Sèvres.

Concernant les locaux de la cantine au 2^{ème} étage de la mairie, les travaux ont également été reportés en 2015 et débiteront le 1^{er} juin.

6 – Programme 2015 de zones 30. Demande de subventions auprès de la Région d'Ile de France. 2015 DVD 16

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Monsieur René-François BERNARD revient sur le programme d'aménagement des zones 30, pour lequel 160 millions d'euros ont été alloués, dont 30 millions pour favoriser la modération de la vitesse. Quatre arrondissements centraux de Paris sont concernés, ainsi que quelques opérations menées dans les arrondissements du 11^e, 13^e, 17^e, 20^e et 8^e. Le 7^e n'est donc pas directement concerné. Cependant, il est prévu des aménagements cyclistes sur le boulevard Saint-Germain. A cet égard, le 7^e arrondissement est concerné.

Monsieur BERNARD souligne le caractère contradictoire de cet aménagement sur le boulevard Saint Germain qui fait partie du réseau primaire de la Ville de Paris qui l'exempte *de facto* de l'aménagement en zone 30, car réservé à des circulations plus rapides.

Monsieur BERNARD appelle à l'approbation de cette délibération qui demande une subvention à la Région Ile-de-France, dans l'aménagement du Plan Vélo.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2015 DVD 16**

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

7 – Classement au titre des monuments historiques de l'harmonium Mustel n°39 de la basilique Sainte-Clotilde (7e). 2015 DAC 219

Rapporteur : Mme Marguerite CHEVREUL

Madame Marguerite CHEVREUL se réjouit du projet de classement de l'harmonium de Sainte-Clotilde au titre des monuments historiques.

Elle précise que cet harmonium, œuvre de Victor MUSTEL, fut choisi par le compositeur César FRANCK.

Elle émet donc un avis favorable pour ce classement.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2015 DAC 219**

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

8 – Subventions (56.130 euros) à 20 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie et signature d’une convention.
2015 DAC 254

Rapporteur : M. Pierre BAILLOT d’ESTIVAUX

Monsieur Pierre BAILLOT d’ESTIVAUX décrit brièvement la structure de la FNACA, fédération regroupant des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie. Forte de 370 000 adhérents, la FNACA est présente dans Paris au travers d’un comité par arrondissement, dont la synthèse est assurée par un comité départemental.

Monsieur BAILLOT d’ESTIVAUX expose la composition de la subvention : 36 850 € pour le comité départemental, le reste de la subvention allant aux arrondissements, dont 1000 € pour le comité du 7^e arrondissement.

Un avis favorable est donné à l’UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2015 DAC 254

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

9 – Subventions (925.000 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association.
2015 DAC 266

Rapporteur : M. Thierry HODENT

Monsieur Thierry HODENT indique que les subventions d’un montant total de 925 000 euros concernent 32 établissements cinématographiques programmant ce que l’on appelle des « Arts et Essais ».

Le 7^e arrondissement n’est concerné que par un seul établissement, le Cinéma La Pagode, pour laquelle la subvention est en légère augmentation à celle de 2014, soit 20.000 euros. Monsieur HODENT y est favorable et appelle à voter en faveur de la délibération.

Monsieur Christian LE ROUX votera contre et s’étonne une nouvelle fois que la Ville de Paris accorde une subvention de 20.000 euros à la SARL La Pagode, gérant du cinéma La Pagode, locataire indélicat en conflit avec son propriétaire, et condamnée le 9 décembre 2014, en tant qu’occupant sans droit ni titre.

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération
2015 DAC 266

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : 1 (M. LE ROUX)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

10 – Subventions (108.095 euros) à 30 associations et conventions au titre de l'intégration et des résidents non communautaires. 2015 DDCT 45

Rapporteur : M. Olivier LE QUERE

Parmi les associations concernées par les subventions soumises au vote, Madame le Maire précise au préalable qu'elle a tenu à appuyer tout particulièrement l'association Inter 7, en sollicitant un versement de 5000€.

Monsieur Olivier LE QUERE explicite l'objet de la subvention qui vise à soutenir 30 associations offrant des formations linguistiques destinées aux migrants.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2015 DDCT 45

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

11 – Avenant n°4 à la convention de délégation de service public du 16 décembre 2005 pour la gestion et l'exploitation de la Tour Eiffel (7e). 2015 DFA 71

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame Emmanuelle DAUVERGNE indique que la Ville de Paris a signé une convention de délégation de service public en 2005 pour une durée de 10 ans à la SETE pour l'exploitation de la Tour Eiffel. Cette convention est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006 pour une durée de 10 ans. Trois avenants ont été votés, un en 2009, un en 2013 et un en 2014. Il s'agit du quatrième avenant qui présente quatre volets.

Le premier est la prolongation d'un an pour motif d'intérêt général de la durée initiale de la convention de délégation. Cette prolongation s'explique notamment par des études techniques et financières qui ont été lancées en septembre 2012. Cette prolongation d'une année de délégation de service public permettra à la Ville, sur la période 2015-2016, la réalisation de ses choix en matière d'amélioration d'accueil des visiteurs de la Tour, de travaux à réaliser, ainsi que le maintien ou le changement de l'organisation ou du mode de gestion associé.

Le deuxième volet de cet avenant est la révision du programme contractuel d'investissement. Ce programme contractuel d'investissement serait d'un montant global de 159 millions d'euros. Il prend en compte l'impact d'une prolongation d'un an de la durée de la convention et la nécessité de faire réaliser, sur les années 2015 et 2016, des investissements complémentaires liés notamment à la sécurité des visiteurs et des agents de la Tour. Cela va des travaux d'entretien des ascenseurs aux travaux supplémentaires liés à l'aménagement du premier étage, à l'entretien du scintillement, aux travaux de sécurité à mener sur l'audit de sécurité, aux travaux de plomberie et aux travaux d'étanchéité.

Le troisième volet de cet avenant est la modification de la grille des tarifs. La revalorisation moyenne globale proposée est de 0,80 euro par rapport aux tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2015, soit 1,70 euros de revalorisation moyenne pondérée prenant en compte la fréquentation par tarif. Cette nouvelle grille tarifaire entrera en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2015.

Le quatrième volet consiste dans la mise à disposition par la Ville du salon Gustave Eiffel pendant les manifestations liées à l'Euro 2016, ainsi que la fourniture quotidienne de billets permettant d'accéder au deuxième étage de la Tour Eiffel. Ce quatrième volet n'est pas acceptable alors que le Maire du 7^e arrondissement ne souhaite pas que le Champ de Mars soit le seul lieu d'accueil pour l'Euro 2016. Cet avenant acte clairement le fait que le Champ de Mars soit le dernier point de ralliement, la « Fans zone » pour l'Euro 2016.

Madame DAUVERGNE propose donc de voter contre cette délibération.

Madame le Maire indique avoir réclamé depuis longtemps des augmentations de tarifs sur les redevances considérées comme très faibles, sans résultat. En raison d'une mauvaise gestion des deniers et d'un manque à gagner, la redevance est augmentée. Sous couvert de cela, est introduite une disposition qui n'a rien à voir avec l'augmentation et la gestion de la Tour Eiffel. La disposition de cet avenant est totalement étrangère à l'objectif et l'objet même de cette convention. Madame le maire appelle donc effectivement à voter contre.

Madame EDOU estime que l'avenant qui est proposé l'est pour d'excellentes raisons. Elles tiennent notamment à toute l'étude en cours pour l'aménagement et au réaménagement de l'accueil du public de la Tour Eiffel. Le public est aujourd'hui accueilli dans des conditions extrêmement pénibles et c'est un souhait collectif que de permettre que cet accueil soit amélioré. La raison principale de cet avenant est donc liée aux études techniques qui visent à l'aménagement des sous-sols de la Tour Eiffel, notamment, pour améliorer cet accueil.

Madame EDOU se réjouit également d'avoir une redevance plus élevée. La Tour Eiffel est un monument qui attire énormément de touristes et qui permet à la Ville de bénéficier d'une manne supplémentaire pour les services rendus aux Parisiens.

Madame le Maire rappelle que durant la dernière mandature, le vote sur les travaux, et notamment sur les sous-sols, avait été obtenu par son groupe politique, alors que la majorité de gauche était contre. Il avait été obtenu dans le cadre d'un Conseil d'administration avec Jean-Bernard BROS. Sur les aménagements et les travaux, contrairement aux affirmations de madame EDOU, ce n'est absolument pas l'objet de l'avenant, puisque les travaux ont été votés, adoptés, financés sous la dernière mandature.

Monsieur LE ROUX confirme que cet avenant n'est pas acceptable. Sur les trois premiers points, cet avenant aurait pu être facilement adopté par les élus du 7^e arrondissement. Mais

ajouter cet article 4 demandant la mise à disposition de la Ville du salon Gustave Eiffel pour l'Euro 2016 de l'UEFA, alors que la « Fans zone » sur le Champ de Mars n'est pas souhaitée, il est maladroit de la part des services de la Ville ou de la Société Nouvelle d'Exploitation de la Tour Eiffel d'avoir mélangé ces points avec une question qui n'a rien à voir avec cet avenant. Monsieur Le ROUX votera donc contre.

Madame le Maire s'interroge sur la légalité de cet avenant. C'est un avenant qui comporte un objet propre, qui n'a rien à voir avec la disposition de la convention concernée. Il ne s'agit pas des travaux, ni de l'accueil, ni des sous-sols. Un mélange des tarifs et des mises à disposition de locaux n'est pas cohérent. Madame le Maire réitère la proposition de voter contre cette délibération.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération

2015 DFA 71

Pour : 1 (Mme EDOU)

Contre : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

12 – Subvention (135.360 euros) et avenant n° 2 avec l'association Aide aux Mères de Familles (7e) pour la halte-garderie. 2015 DFPE 157

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame DAUVERGNE présente l'avenant à la convention d'objectifs signée avec la halte-garderie « Aide aux mères de famille » ; cet avenant fixe la subvention municipale pour l'année 2015 à hauteur de 135 360 € et s'accompagne d'un engagement à réaliser un taux d'occupation et un taux de fréquentation.

Madame DAUVERGNE souligne l'excellence du travail de cette halte-garderie.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2015 DFPE 157

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

13 – Subventions (4.500 euros) à 3 associations sportives locales (7e). 2015 DJS 7

Rapporteur : Mme Laurence AMAND

Madame Laurence AMAND présente une subvention globale de 4500 € destinée à 3 associations sportives au titre de l'exercice 2015:

- 1200 € pour l'association sportive du collège Jules Romains
- 2650 € pour l'association Carte Blanche
- 650 € pour l'association APKTK

Madame AMAND précise que sont pris en compte comme critères d'attribution, la promotion de la pratique du sport des femmes, des personnes en situation de handicap et des séniors, et la promotion des actions à visée sociale.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2015 DJS 7**

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

14 – Charte des mutations dans le parc social. 2015 DLH 25

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame Josiane GAUDE présente une charte des mutations visant à dynamiser la politique en faveur des échanges de logements sociaux, et à assurer une plus grande lisibilité pour les demandeurs. En effet, les demandes d'échanges de logements constituent le premier motif de réclamation des occupants du parc social et donnent lieu à de nombreuses manifestations d'insatisfaction.

Les occupants du parc social qui souhaitent un échange de logement représentent 21,30 % des demandeurs de logement domiciliés à Paris.

Les trois principaux motifs d'échange des ménages sont :

- logement trop petit : 50 % ;
- problèmes d'environnement et de voisinage : 25,30 % ;
- raisons de santé : 16,8 %.

Par ailleurs, environ 1.500 ménages occupants du parc social sollicitent une mutation, en indiquant comme motif de la demande que leur logement actuel est trop grand.

Les principaux blocages aux mutations sont :

- les contingents des réservataires : faute d'accord entre les réservataires, les bailleurs initient souvent leur proposition de mutation au périmètre des logements relevant du réservataire du logement occupé par le demandeur ;
- la forte demande de logements plus grands – plus de 50 % des demandes de mutation ;
- les ménages en situation de sous-occupation qui font preuve d'exigences ;
- le souhait de beaucoup de locataires qui est de rester dans leur quartier, voire dans leur immeuble.

En juin 2009, une charte des mutations internes avait fait l'objet d'une communication au Conseil de Paris, avec l'objectif de consacrer 20 % des attributions sur le contingent de la Ville à des ménages demandeurs d'un échange de logement. Cette charte, qui avait vocation à être adoptée par tous les bailleurs et par les autres réservataires, dont l'Etat, ne l'a en fait été que par quatre bailleurs de la Ville.

Aujourd'hui, une nouvelle charte des mutations est soumise à l'approbation des maires d'arrondissement. Une charte dans laquelle l'Etat et les bailleurs s'engagent, et sur laquelle d'autres partenaires, notamment l'Action Logement et la Région Ile-de-France pourraient s'engager à l'avenir.

La nouvelle charte des mutations prévoit plusieurs dispositions :

- des critères communs pris en compte dans un outil partagé : une grille de cotation des demandes d'échanges qui prend en compte les spécificités des demandeurs de mutation ;
- garantir un traitement rapide par les réservataires des propositions de mutation formulées par les bailleurs ;
- faciliter le traitement des mutations inter-contingents pour chacun des bailleurs. Les mutations inter-contingents au sein d'un même bailleur ne suffisent pas pour répondre aux besoins ;
- la nécessaire accélération des mutations inter-bailleurs ;
- une transparence et une responsabilisation accrue des usagers.

Un comité de pilotage se réunira tous les 6 mois sous la co-présidence de l'adjoint en charge du logement et de la Préfète secrétaire générale de la Préfecture de la région Ile-de-France / Préfecture de Paris, afin d'examiner les résultats chiffrés, l'efficacité des procédures et la pertinence de la grille des cotations.

Madame GAUDE indique également que des logements en mutation sont parfois réattribués directement par l'Hôtel de Ville de Paris alors qu'ils faisaient partie initialement du contingent des mairies d'arrondissement.

Madame le Maire indique s'être entretenue avec l'adjoint au Maire de Paris chargé du logement, monsieur Ian BROSSAT, et monsieur Stéphane DAMBRINE, directeur de Paris Habitat, concernant les attributions de logements sociaux, mais aussi des troubles de jouissance provoqués par certains locataires qui devraient parfois aboutir à des expulsions. C'est le cas actuellement à Laënnec. Madame le Maire rappelle que c'est un privilège de pouvoir bénéficier d'un logement social, en particulier dans un arrondissement comme le 7^e. Madame le Maire assure être extrêmement vigilante sur le suivi et l'occupation des logements en général, et des logements sociaux en particulier.

Monsieur LE ROUX regrette le fait que, sur la responsabilisation accrue des usagers, la Ville de Paris et encore moins les bailleurs sociaux n'assument pas leurs responsabilités par rapport au caractère transitoire que doit recouvrir le logement social. Le logement social ne doit pas être définitif, mais transitoire pour permettre aux personnes en situation de difficulté de pouvoir se reconstruire et trouver ensuite une nouvelle situation. Régulièrement des familles, qui étaient sous les seuils obligatoires pour les logements sociaux, passent au-dessus des seuils au bout de 4, 5, 10, 15 ans et restent dans le logement social. Il serait utile que la Ville de Paris vérifie les seuils dans lesquels se trouvent les familles, qui parfois, ont des situations qui se sont largement améliorées.

Madame le Maire indique que c'est l'objectif des surloyers. Il est prévu qu'un logement social ne soit jamais acquis définitivement. Son attribution est revue en fonction de la composition de la famille. Pourtant, les logements sociaux continuent d'être attribués alors même qu'il n'y a plus d'enfants à charge. Madame le Maire a mis Paris Habitat face à ses responsabilités, mais cela concerne aussi d'autres bailleurs.

Madame le Maire appelle à voter en faveur de cette délibération.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2015 DLH 25

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

15 – Aménagement des berges de Seine – liaison Bastille/Tour Eiffel (1e, 4e, 7e, 12e).
2015 SG 14

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire rappelle que la mairie du 7^e arrondissement s'est opposée seule à la fermeture des voies sur berge de Seine rive gauche en 2010-2011. Aujourd'hui que les berges sont piétonnes, beaucoup disent s'en réjouir, d'autres non, en particulier les automobilistes. De surcroît, la piétonisation des berges dans le 7^e arrondissement a engendré un surcroît de travail pour les agents de la propreté sans augmentation significative de leurs effectifs.

La délibération concerne donc les aménagements sur la rive droite de la Seine avec une fermeture à la circulation de la voie Georges Pompidou qui peut toutefois impacter le 7^e arrondissement en termes d'augmentation de la circulation automobile.

A l'occasion des réunions d'information et de concertation qui sont prévues dans la délibération, Madame le Maire demande aux élus et aux habitants de participer afin d'interpeller la Mairie de Paris sur les conséquences de cette fermeture.

Monsieur LE ROUX estime qu'une fois de plus, la Mairie de Paris essaie de passer en force sur un projet qui n'est ni fait ni à faire. En tant que Président du comité d'aménagement du 7^e arrondissement à l'époque, Monsieur Le ROUX avait déposé un recours contre le projet de fermeture des voies sur berges rive gauche. Le projet est cette fois côté rive droite avec un calendrier prévisionnel qui annonce une concertation cet été. Monsieur Le ROUX est convaincu que tous les habitants des 7^e, 8^e et 1^{er} arrondissements y sont opposés.

Madame le Maire rappelle la mobilisation qu'elle avait lancée lors de la fermeture des berges rive gauche, durant laquelle près de 6 000 personnes avaient voté contre à la mairie du 7^e. L'hôtel de Ville n'en avait malheureusement absolument pas tenu compte.

Madame le Maire appelle à s'abstenir sur cette délibération.

Monsieur LE ROUX rappelle que la fermeture des voies sur berge rive gauche impacte toujours largement la rue de l'Université, et sur la rive droite, la rue de Rivoli. La fermeture des voies sur berge rive droite va donc impacter fortement le boulevard Saint-Germain pour les déplacements d'Ouest en Est à Paris.

Monsieur LE ROUX se dit totalement opposé au principe de transformer Paris en une ville musée piétonne sans prendre en compte l'importance du trafic des riverains, des Parisiens, mais également des commerces et des petits commerces. Il estime que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris serait bien avisée de réfléchir à la situation que cela va créer. Il regrette que la Ville ne procède pas à une évaluation des conséquences qu'a eues la fermeture des quais bas sur la rive gauche, en termes de pollution, de stationnement, de sécurité et de propreté. Il souhaite que les conseillers de Paris du 7^e arrondissement puissent interpellier le Maire de Paris en redemandant une évaluation objective de la fermeture des voies sur berges rive gauche.

Madame le Maire indique avoir obtenu que, dans le cadre de la réunion d'information et de consultation qui se tiendra dans le 7^e arrondissement, une étude d'impact sur les conséquences de la fermeture des voies sur berges rive droite puisse être fournie. Si elle n'était pas réalisée, Madame le Maire indique qu'elle s'opposera à la fermeture des voies sur berge rive droite.

Monsieur LE ROUX rappelle sa demande d'une évaluation des conséquences de la fermeture des voies sur berge rive gauche.

Madame le Maire confirme avoir demandé un bilan sur la pollution et sur la circulation ainsi que l'accès pour les services de secours sur la rive gauche.

Madame EDOU rappelle qu'une étude d'impact est effectivement prévue. C'est évidemment dans les pratiques de ce genre d'aménagement.

Madame le Maire rappelle que l'ancien maire de Paris Bertrand DELANOË s'était engagé publiquement à ne pas fermer les voies sur berge rive droite, ce qui explique que la mairie du 7^e arrondissement avait été seule à mener le combat en 2010 et 2011. Une nouvelle fois, la gauche tient ses engagements quand cela l'arrange.

Monsieur LE ROUX confirme qu'avec le Comité d'aménagement du 7^e, ils avaient été reçus à la Mairie de Paris, en compagnie des associations de défense des îles (Saint-Louis et de La Cité), avec lesquelles un recours commun avait été déposé devant le tribunal administratif

contre la délibération et contre l'enquête publique. Le Maire de Paris avait effectivement déclaré « entre quatre yeux » qu'il ne toucherait en aucun cas à la rive droite.

Un avis défavorable est donné au projet de délibération 2015 SG 14

Pour : 1 (Mme EDOU)

Contre : 1 (M. LE ROUX)

Abstention : 12 (dont 3 pouvoirs écrits)

Ne prend pas part au vote: /

Questions diverses

Les Conseils de quartier :

- Ecole militaire, 18 mai à 18h30 à la Mairie ;
- Invalides, 19 mai à 18h30 à la Mairie ;
- Réunion plénière des Conseils de quartier propreté, 19 mai à 19h30 ;
- Gros Caillou, 21 mai à 18h30 à la Maison des Associations ;
- Saint-Thomas d'Aquin, 28 mai à 18h30 à la Mairie.

Sans autre information la séance est terminée.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 19H10.

Le Secrétaire de Séance

Josiane GALUDE .

Le Maire du 7^e arrondissement



Rachida DATI